

DECISION n°DAJI-2021-059

PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN INSTITUTE POUR L'ELECTION PARTIELLE  
DES REPRESENTANTS DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES AU CONSEIL DE L'IUT D'ORSAY

La Présidente de l'Université Paris-Saclay

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.719-1 et suivants et D.719-1 et suivants ;  
Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'Université Paris-Saclay et approbation de ses statuts ;  
Vu la décision n°2021-033 de la présidente de l'Université portant organisation de l'élection partielle des représentants des professeurs des universités au conseil de l'IUT d'Orsay en date du 16 avril 2021 ;  
Vu le procès-verbal de dépouillement en date du 27 mai 2021 ;

DECIDE

Article 1 - Les résultats du scrutin institué le 27 mai 2021 pour l'élection partielle de deux représentants des professeurs des universités (collège A) au conseil de l'IUT d'Orsay sont les suivants :

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'électeurs inscrits	14
Nombre d'émargements	11
Nombre d'enveloppes de vote	11
Taux de participation	78,57 %
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrage valablement exprimés	11

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultats
BERDIN - BANSE	11 100%	1. Mme Clotilde BERDIN 2. M. Frédéric BANSE	ELUE ELU

Article 2- Le directeur de la composante et la déléguée de la directrice générale des services sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Gif-sur-Yvette, le 31 mai 2021

La Présidente de l'Université Paris-Saclay  
Professeure Sylvie RETAILLEAU

DÉSIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX OBTENUES	
	(EN CHIFFRES)	(EN LETTRES)
BERDIN - BANSE	11	onze.

**RÉSULTATS :**

**SONT ÉLUS :**

1	BERDIN	CLOTILDE
2	BANSE	FREDERIC

**OBSERVATIONS DU BUREAU ET RECLAMATIONS SIGNÉES DE LEURS AUTEURS**

Le procès-verbal contenant 2 pages avec annexes a été clos le 27 mai 2021 à 17h30 après lecture.

**Sont joints :**

- la liste d'émargement ;
- les bulletins valables ;
- les bulletins blancs et nuls contresignés par les membres du bureau et portant chacun mention des causes de l'annexion ;
- les enveloppes non réglementaires contresignées par les membres du bureau ;
- les procurations ;
- un exemplaire de chacune des listes en présence.

**LA PRÉSIDENTE DU BUREAU DE VOTE**

FRANÇOISE COURTOIS

*F. Courtois*  
**Françoise COURTOIS**  
 Responsable Administrative  
 Déléguée de la DGS

**LES ASSESSEURS**

BRIGITTE BARJOLIN

*Barjolin*

**LES SCRUTATEURS**

*C. Courtois*